

EVALUATION RAPIDE DE L'IMPACT DE LA PANDEMIE LIEE AU COVID-19 SUR LA COHESION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE

Mai 2020

Suite au signalement, fin décembre 2019, par la Chine de la survenue sur son territoire d'une maladie à potentiel épidémique, attribuée à un nouveau coronavirus n_Cov19, renommé COVID-19, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, l'épidémie au nouveau virus comme étant une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI) et déclaré Pandémie au 11 mars 2020.

En date du 18 mai 2020, les services de santé ivoiriens ont recensé 2119 cas confirmés de COVID-19, dont 1040 personnes guéries et 28 décédées. Au 13 avril 2020, parmi les 113 districts sanitaires que compte le territoire ivoirien, 27 ont notifié des cas confirmés avec 93% des cas confirmés situés sur Abidjan (43% dans la commune de Cocody).

Afin de limiter la propagation du virus en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a adopté une série de mesures visant à réduire les risques de contamination. Parmi ces mesures figurent :

-  La fermeture des écoles à partir du 17 mars 2020 (réouverture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur à compter du 8 mai 2020 pour l'intérieur du pays et prévue le 25 mai 2020 pour le Grand Abidjan) ;
-  La fermeture des restaurants, maquis et autres lieux publics pouvant rassembler plus de 50 personnes (réouverture des restaurants, maquis et bars à partir du 8 mai 2020 pour l'intérieur du pays et du 15 mai 2020 pour le Grand Abidjan dans le strict respect des mesures barrières et réouverture des bars annoncée pour Abidjan à partir du 31 mai 2020) ;
-  La fermeture à tout mouvement humain de toutes les frontières terrestres, maritimes et aériennes à compter du 22 mars 2020 (Les trafics de marchandises demeurent autorisés sous réserve du respect des mesures sanitaires applicables.) ;
-  La mise en place d'un couvre-feu de 21h à 5h entre le 24 mars 2020 et le 8 mai 2020, élargi de 23h à 4h à partir du 8 au 15 mai 2020 et levé à partir du 15 mai 2020 ;
-  Le confinement d'Abidjan du reste de la Côte d'Ivoire à compter du 29 mars 2020 (maintenu jusqu'au 31 mai 2020).

L'OIM a procédé à une évaluation rapide de la situation dans différentes localités (urbaines et rurales) en Côte d'Ivoire afin d'identifier les différents impacts et risques liés à la pandémie en termes de cohésion sociale et de tensions communautaires.

Objectifs :

- Faire un état des lieux (certaines zones) du ressenti de la cohésion sociale et les détériorations possibles dans le contexte du COVID-19
- Mettre en évidence d'éventuelles corrélations entre l'impact socio-économique de la pandémie sur les populations et l'impact en termes de cohésion sociale
- Collecter des données auprès de différentes localités afin de contextualiser la réponse à apporter concernant la prévention de potentiels conflits inhérents au COVID-19

Taille de l'échantillon : 47 personnes interviewées (partenaires et bénéficiaires de l'OIM aux frontières, dans les forêts classées et dans les centres urbains)

1. Méfiance liée au COVID-19 et impact sur la cohésion sociale

▪ Rumeurs et refus de croire en l'existence du COVID-19

- Banalisation de la maladie du fait du faible nombre de cas (Hors Abidjan)
- Facteur d'incivisme et de non-respect des mesures de précaution (Hors Abidjan)
- Refus d'abandonner leurs activités et de risquer de « mourir de faim » pour une maladie à laquelle ils ne croient pas
- Perception que la crise liée au COVID-19 est une invention du pouvoir en place afin d'annuler les élections présidentielles d'octobre 2020 (Ouest - Bangolo) : risque de violence pré-électorale (sentiment de complot qui pourrait mener au conflit)

▪ Stigmatisation des (potentiels) cas contaminés par le COVID-19

Selon tous les enquêtés, peu importe la localité (urbaine et rurale), les victimes de COVID-19 seront stigmatisées par la communauté (ex : pression de la population auprès des autorités pour déplacer des membres de la famille d'une personne contaminée ; stigmatisation engendrée par une simple toux).

▪ Méfiance vis-à-vis des étrangers

- Sécurisation insuffisante des frontières et entrée d'étrangers (San-Pedro, Dogbo)
- Surveillance de la population pour dénoncer l'arrivée de nouvelles personnes
- Méfiance envers les populations voisines qui ne prendraient pas au sérieux la maladie : facteur de tensions si la crise perdure
- Groupes allogènes accusés en cas de violence ou de vol (ex : les orpailleurs)

▪ Méfiance vis-à-vis des autorités locales dans leur capacité à identifier les populations les plus vulnérables et à redistribuer de manière équitable le matériel de prévention

Il ressort un manque d'information sur les dons reçus et des défis de communication quant aux bénéficiaires ciblés pouvant causer des frustrations voire des divisions entre les populations.

De manière générale, les mesures telles que le confinement et le couvre-feu font que les moyens de subsistance s'amenuisent et la solidarité se raréfie, la date de fin de la pandémie restant inconnue. Les uns se méfient des autres de peur d'être contaminé, menaçant la cohésion sociale.

2. Impact socio-économique du COVID-19 : lien entre précarité et tensions communautaires

IMPACT DU COVID-19	
<p>ECONOMIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de l'activité économique (notamment au niveau des activités transfrontalières) - Diminution voire disparition du revenu - Pénurie de certains produits et augmentation des prix des denrées de première nécessité (ex : riz, poisson, viande, huile, sucre, etc.) - Difficulté à écouler les productions locales (dépendance Abidjan/reste du pays), réduction de mouvement des marchandises, manque d'approvisionnement des marchés - Manque de nourriture - Augmentation des factures, des dépenses de consommation (notamment de l'eau du fait des mesures de précaution, lavage de mains, etc.) - Tensions entre les autorités et les forces de l'ordre pour le respect des mesures prises par le Gouvernement (notamment le couvre-feu) 	<p>SOCIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution voire rupture des liens sociaux et détérioration des relations familiales (surtout pour les populations frontalières) - Absence de lieux de divertissement et de restauration (maquis, restaurants, bars, etc.) - Fermeture des lieux de culte - Diminution de la solidarité interpersonnelle (funérailles, mariages, baptêmes) - Non-respect des valeurs sociales (peut être perçu comme un manque de respect des jeunes envers les adultes – ex : les salutations) - Fermeture des écoles et stress des parents (suivi de l'école et occuper les enfants) - Fermeture des magasins (mécontentement de ceux qui viennent de loin pour s'approvisionner)

Après près de deux mois de mise en place des mesures par les autorités ivoiriennes en vue de lutter contre la pandémie du COVID-19, les populations locales craignent et expérimentent de manière sporadique des tensions communautaires et mouvements de révolte à mesure de la détérioration de la situation économique des populations notamment les plus vulnérables en milieu rural. Le fait que le COVID-19 modifie également la structure sociale de la société ivoirienne tend à impacter les comportements et les mentalités (disparition des salutations, affaiblissement de la solidarité, incapacité à visiter sa famille ou son entourage de manière générale, présence des enfants à la maison/déscolarisation des enfants, etc.). Si la situation sanitaire actuelle perdure, cela risque d’engendrer des conflits intercommunautaires dus à la pauvreté et au **stress face à l’avenir**.

Il existerait un **lien entre la situation actuelle de précarisation économique induite par la crise du COVID-19 et un accroissement de la criminalité et des actes de violence**. De manière plus précise ont été observés ou sont à craindre les éléments suivants :

- Lien entre chômage et criminalité
- Augmentation des vols/pillage (surtout pendant le couvre-feu)
- Accroissement du phénomène de mendicité
- Conflits avec les autorités dans le cadre du respect du couvre-feu (ex : les populations qui veulent maintenir leur activité économique après 21h)
- Recrudescence des situations de maltraitance familiale et de violence envers les femmes (Violences Basées sur le Genre (VBG), les enfants et les jeunes filles domestiques
- Augmentation de la consommation/circulation de drogue
- Recrudescence des coupeurs de route surtout les jours de marché (Hors Abidjan)
- Renforcement de la crainte vis-à-vis des menaces habituelles (ex : attaques djihadistes – Sokoro (Mali))

3. Accès aux services sociaux de base dans le contexte du COVID-19

Il existerait un renforcement de la précarisation de l’accès aux services sociaux de base dans le contexte du COVID-19, principalement en milieu rural. Les populations craignent que ces difficultés accrues engendrent des tensions communautaires et détériorent la cohésion sociale.

A Abidjan, l’accès à la santé, à l’éducation, à l’eau et la qualité des routes ont été présentés comme corrects, malgré des divergences en fonction de la situation économique des personnes.

ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE – HORS ABIDJAN

	SITUATION AVANT COVID-19	SITUATION AVEC COVID-19
SANTE	Insuffisance et/ou insalubrité des centres de santé, manque d’équipements, manque de médicaments, manque de personnel et cherté des soins (renforcé en milieu rural)	- Difficulté d’accès à la santé renforcée dans un contexte de précarisation économique - Difficulté à s’approvisionner en médicaments (Incapacité à se rendre à Abidjan ou à traverser les frontières) - Crainte de la faible capacité des agents de santé à identifier les cas de COVID-19 / Manque d’accès aux soins et au dépistage
EAU	- Manque d’accès et mauvaise qualité de l’eau en milieu rural - Coupures intempestives en milieu urbain	- Pompe dans un pays et village de l’autre côté de la frontière (Koguiénou-Burkina Faso) - Incapacité à mettre en place la prise en charge des factures d’eau pour les ménages au tarif social dans les zones non couvertes par la SODECI
EDUCATION	- Manque d’infrastructures et surcharge des classes en milieu rural - Correct en milieu urbain	- Incapacité à suivre les cours proposés par le Gouvernement à la télévision (absence d’électricité ou de télévision) - Désintérêt de l’enfant de l’école - Démission des parents
ROUTES	- Mauvaise qualité des routes : facteur d’insécurité (Coupeurs de route)	Lien entre mauvaise qualité des routes, enclavement de certaines zones rurales renforcé dans le contexte du

	- Enclavement des villages (absence de routes goudronnées, incapacité à se déplacer en saison des pluies)	COVID-19 : augmentation de la criminalité notamment avec la mise en place du couvre-feu
ELECTRICITE	Absence d'électrification de certaines zones en milieu rural	

4. Impact de la fermeture des frontières sur la cohésion sociale

- **Réduction de l'accès aux services sociaux de base :**
 - Santé : Approvisionnement en médicaments de l'autre côté de la frontière (au Burkina Faso, au Ghana ou au Libéria) car moins chers
 - Eau : Pompe dans un pays et village de l'autre côté de la frontière
- **Difficultés à faire respecter la fermeture des frontières terrestres** (détournement des points d'entrée officiels et utilisation de pistes clandestines empruntées à vélo ou à moto)
- **Incapacité à poursuivre les activités économiques transfrontalières**
 - Moyens de subsistance « au jour le jour »
 - Champ de l'autre côté de la frontière
 - Incapacité à écouler la marchandise dans les pays frontaliers / à utiliser les réseaux d'approvisionnement ou d'écoulement habituels
- **Rupture du lien social et familial**

Avec la fermeture des frontières, les dynamiques socio-économiques des populations frontalières se voient modifiées. La précarisation socio-économique de la majorité de la population locale est un facteur d'augmentation d'actes de violence et de criminalité afin de palier à la baisse des revenus.

Conclusion

Les principales victimes de la crise socio-économique qui tend à fragiliser la cohésion sociale et à favoriser les tensions communautaires sont les populations les plus vulnérables suivantes :

- **Les femmes** (notamment chefs de famille) et jeunes filles : Réduction de leur pouvoir financier et incapacité à subvenir aux besoins de la famille (ex : cultivatrices) et exposition accrue aux VBG
- **Les enfants, les jeunes** sans activités (écoliers, étudiants) : négligence des parents, « oisiveté » en absence d'école et risque de délinquance
- **Les personnes âgées** : réduction de la solidarité et vulnérabilité accrue face au COVID-19
- **Les populations les plus pauvres** travaillant dans le secteur informel et vivant « au jour le jour »
- **Les transporteurs et commerçants** au chômage et victimes de violence, de braquages, etc.
- **Les allogènes et allochtones** dans les forêts classées et indirectement les autochtones (les tuteurs) étant donné que les allogènes leur versent souvent de l'argent

Recommandations

Les recommandations¹ ci-dessous sont issues des données analysées collectées auprès des partenaires et bénéficiaires de l'OIM aux frontières, dans les forêts classées et dans les centres urbains :

- Favoriser la sensibilisation/information pour parer aux rumeurs et fausses informations
- Encourager la mobilisation communautaire en s'appuyant sur les mécanismes locaux existants
- Mobiliser des ressources (matériel de protection et produits de première nécessité)
- Proposer des formations aux autorités locales, aux leaders communautaires et agents de santé
- Veiller au respect du couvre-feu jusqu'au matin (braquages/vols au milieu de la nuit)
- Augmenter la sécurité notamment des populations les plus vulnérables
- Apporter une assistance socio-économique adaptée aux populations les plus touchées par la crise

¹ La mise en place de ces recommandations pourrait s'appuyer sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits existant impliquant les autorités locales et la chefferie traditionnelle.